

**Atic® Aqua - Herbicide maïs, tournesol, soja, colza****Composition :** ..... 455 g/L de pendiméthaline**Formulation :** .....suspension de capsules (CS)**AMM n° :** .....2090011

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

**Usages autorisés :**

Cultures	Doses Stades d'applications	Nb applic.	DAR	ZNT aquatique DVP**
Maïs	2,6 L/ha Pré-levée ou post-précoce (jusqu'à BBCH 16 - 6 feuilles)	1	120 j. maïs grain 90 j. ensilage et fourrage vert	20 m
Sorgho, millet, moha	2,6 L/ha Post-levée (de 3 à 6 feuilles)			
Miscanthus	2,6 L/ha Post-levée (dès le stade 3 feuilles)		-	
Tournesol	2,6 L/ha Pré-semis ou Post-semis – pré-levée	1	-	20 m avec DVP de 20 m
Soja	2 L/ha Pré-levée au plus tard au stade BBCH 07	1	DAR F*	
Colza Uniquement autorisé pour lutter contre le coquelicot	2 L/ha Post-levée au plus tard au stade « rosette – aucune pousse laté- rale » (BBCH 20)	1	DAR F*	

\* DAR F : Couvert par les conditions d'emploi.

\*\* DVP : Dispositif Végétalisé Permanent

**Classement toxicologique :**Mention d'avertissement : **Attention**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la

**Produits pour les professionnels : utilisez les produits  
phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation,  
lisez l'étiquette et les informations concernant les produits**

**BASF**  
We create chemistry






Herbicide

santé humaine et l'environnement.

**Délai de rentrée dans la culture :** ..... 48 heures

**Conditions d'emploi :**

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau (en culture de colza et de soja).
- Pour protéger l'opérateur, porter :

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur porté ou trainé à rampe, pulvérisation vers le bas			
			tracteur avec cabine	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifié EN 374-2)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les stocker et les porter uniquement à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel de pulvérisation	✓ Réutilisables	
EPI Vestimentaire certifié EN ISO 27065		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1		✓			✓	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3)		✓			✓	
Bottes certifiées EN 13832-2:2006		✓			✓	

⇒ Pour les cultures entrant dans la rotation - **cultures destinées à l'alimentation humaine** et sur lesquelles la **pendiméthaline n'est pas autorisée (ne dispose pas de LMR)**, respecter entre l'application de la préparation à base de **pendiméthaline** et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de :

- ⇒ **190 jours** pour les légumes racines et tubercules
- ⇒ **200 jours** pour les légumes bulbes, les légumes feuilles et les céréales
- ⇒ **250 jours** pour les cultures de crucifères
- ⇒ **300 jours** pour la betterave sucrière.
- ⇒ **et 200 jours** pour les autres cultures destinées à l'alimentation humaine.

**Réglementation transport :** .....classe 9 (ONU 3082)

**Conditionnement :** .....bidon de 10 l (groupage par 2)

## La matière active

La **pendiméthaline** appartient au groupe chimique des toluidines (dinitroanilines)

**Nom chimique** : N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

**Formule brute** : C<sub>13</sub>H<sub>19</sub>N<sub>3</sub>O<sub>4</sub>

## Le produit formulé : Atic Aqua

### Propriétés physiques et chimiques

**Densité** : 1,17

**Inflammabilité** : non-inflammable

**Températures limites de stockage** :  
de - 5°C à + 40°C

## Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat > 5000 mg/kg

## LMR européenne :

Se reporter au site :  
<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eupesticides-database>

**ATTENTION** : ATIC AQUA peut entraîner la coloration des équipements et matériels en contact, sans altérer leurs fonctionnalités. Afin de minimiser le risque de coloration, il est possible de pulvériser préventivement sur les parties du matériel (rampe, châssis..) pouvant être en contact avec la bouillie ou dérive de pulvérisation, un agent d'anti-adhérence pour la protection du matériel agricole (Screen Protect par exemple). Rincer le matériel aussitôt après la fin de la pulvérisation.

## Intérêt du produit

**Atic Aqua** est un herbicide à large champ d'activité, efficace sur de nombreuses dicotylédones et diverses graminées.

## Mode d'action

La **pendiméthaline** agit pendant et après la germination des adventices. Elle est absorbée par l'hypocotyle (dicotylédones) et le coléoptile (graminées) pendant leur émergence. Une absorption par les racines peut avoir lieu mais elle est insuffisante. Elle agit par inhibition de la division cellulaire des méristèmes des feuilles et des racines des jeunes plantules.

Celles-ci sont détruites peu de temps après la germination ou après la levée. La **pendiméthaline** est classée dans le groupe HRAC K1. De ce fait elle présente un grand intérêt dans les stratégies de gestion des résistances à certains herbicides.

**Atic Aqua** maîtrise les levées échelonnées.

## Champ d'activité

**Atic Aqua** est efficace contre les dicotylédones et graminées suivantes en post-semis pré-levée à 2,6 L/ha :

### Très sensibles (95-100%)\*

Chénopode hybride  
Coquelicot  
Matricaire inodore  
Mouron des champs  
Pourpier  
Tabouret des champs

### Sensibles (85-94%)\*

Amarante blanche, livide, réfléchie  
Arabette de Thalius  
Capselle b. à Pasteur  
Céraiste agglomérée  
Chénopode blanc  
Galéopsis  
Jonc des crapauds  
Laiteron maraîcher, rude, des champs issu de graines  
Lamier amplexicaule, pourpre  
Mouron des oiseaux  
Morelle noire  
Myosotis des champs  
Pâturin annuel / pâturin commun  
Pensée des champs  
Renoncule des champs, des marais  
Renouée des oiseaux, à f. de patience  
Réséda  
Sétaire glauque, verte, verticillée\*\*  
Spargule des champs  
Véronique de Perse, agreste, f. de lierre

## Atic Aqua

### Moyennement sensibles (70-84%)\*

Digitaire sanguine  
Fumeterre officinale  
Linaire bâtarde  
Matricaire camomille  
Panic pied de coq, faux millet\*\*  
Renouée persicaire, liseron

\* Les niveaux d'efficacité affichés pour les mauvaises herbes correspondent aux moyennes des résultats d'efficacité issus des essais au champ, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

\*\* Risques de nouvelles levées

**Atic Aqua** est efficace jusqu'à 1 feuilles des graminées et 2 feuilles des dicotylédones.

## Conditions d'application

- ♦ La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage ; un sol soigneusement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal.
- ♦ **Atic Aqua ne doit pas être appliqué sur des sols mal structurés ou filtrants ; adapter la dose d'Atic Aqua en fonction du type de sol.**
- ♦ **Dans tous les cas, Atic Aqua doit être appliqué sur des sols contenant moins de 6% de matière organique, correctement préparés et exempt de résidus de culture.**
- ♦ Pour les applications en post-semis prélevée, appliquer **Atic Aqua** dans les heures ou le tous premiers jours qui suivent le semis.
- ♦ La meilleure efficacité sera obtenue si l'application se fait sur sol « frais » ou humide ou si elle est suivie d'une irrigation ou d'une pluie (10 mm d'eau au moins dans les 10 jours qui suivent l'application)

## MAÏS

**Atic Aqua** est autorisé sur maïs grain et fourrage.

**Atic Aqua** s'utilise en post semis pré-levée ou en post-levée précoce (à partir d'une feuille étalée) du maïs et jusqu'au stade 6 feuilles. Ne pas appliquer au stade pointant.

**En pré-levée (dans les tout premiers jours qui suivent le semis).** Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis.

- \* **En association** avec un anti-graminées de pré-levée, **Atic Aqua** permet de garder une très bonne maîtrise du désherbage en contrôlant graminées et dicotylédones. **Atic Aqua** s'utilise en association avec les anti-graminées de pré-levée (**Isard**<sup>®</sup> ou **Spectrum**<sup>®</sup>) aux doses suivantes (en fonction du type de sol) :

### **Atic Aqua - 1,7 à 2,2 L/ha + Isard ou Spectrum - 1 à 1,2 L/ha**

- ♦ Adapter les doses aux types de sol.
- ♦ Se reporter aux conditions d'emploi de l'anti-graminée.
- \* **En programme**, **Atic Aqua** peut s'utiliser dans le cadre de programme de pré-levée suivi de post-levée pour lutter contre des problématiques plus spécifiques telles que la renouée des oiseaux par exemple.

Type de sol	<i>Terres à tendance sableuse, limoneuse, filtrante ou battante : sols limono-sableux, limons fins, limons fins argileux, sablo-limoneux</i>		<i>Terres bien pourvues en argile (&gt;30%) Terres franches (20 à 30% d'argile) Sols argileux, argileux-sableux, argilo-limoneux, limono-argileux fins, limono argileux sableux, limoneux</i>
Taux de matière organique du sol	0-3%	>3%	indifférent
<b>Doses d'Atic Aqua conseillées dans les utilisations</b>			
<b>Atic Aqua</b> seul	1,7 à 2 L/ha	2 à 2,4 L/ha	2,6 L/ha
<b>Atic Aqua</b> + partenaire chloroacétamide	1,7 à 2 L/ha + X	2 à 2,2 L/ha + X	2,2 L/ha + X
<b>Atic Aqua</b> + Isard ou Spectrum	1,7 à 2 L/ha + 1 L/ha	2 à 2,2 L/ha + 1 à 1,2 L/ha	2,2 L/ha + 1,2 L/ha

Dans certaines conditions particulières la dose d'Atic Aqua peut être modulée demander conseil auprès de votre revendeur BASF

## Atic Aqua

**Atic Aqua** est déconseillé en **sols très filtrants (teneur en sable > 80%), ou très battants (teneur en limons > 85%).**

**Atic Aqua** présente un risque accru de manque de sélectivité **sur semis mal recouverts.**

**Si de fortes pluies sont à craindre,** différer l'application d'**Atic Aqua.**

Ne pas appliquer **Atic Aqua** dans les sols très riches en matières organiques (taux > 6%) ; dans ces conditions la **pendiméthaline** se lie fortement au complexe argilo-humique ce qui a pour effet de réduire son efficacité herbicide.

### En post-levée précoce (à partir d'une feuille étalée du maïs)

Dans la mesure où les conditions climatiques n'ont pas permis une application en pré-levée, **Atic Aqua** peut s'utiliser en post-levée précoce à des doses identiques à celles préconisées en pré-levée (voir ci-dessus).

- ♦ L'application doit s'effectuer dès le stade 1-2 feuilles du maïs, sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum pour les grainées.
- ♦ **Atic Aqua** ne doit pas être incorporé.
- ♦ **Atic Aqua** ne doit pas être utilisé en culture de maïs sous plastique. Cas de la technologie SAMCO : nous consulter.

## SORGHO

**Atic Aqua** s'utilise en post-levée du sorgho, dès le stade 3 feuilles jusqu'au stade 6 feuilles (BBCH16) de la culture.

**Atic Aqua** doit être appliqué sur un sol propre et dans tous les cas avant le stade une feuille des adventices.

Atic Aqua s'utilise à une dose de

**1,7 à 2,2 L/ha**

en mélange avec un anti-graminées (**Isard, Spectrum**).

Sur sorgho, **Atic Aqua** ne doit pas être incorporé, ni appliqué en post-semis prélevée

**Atic Aqua** doit être appliqué sur un sol frais, légèrement humide afin d'obtenir un bon positionnement du produit et une activité maximale.

La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage ; un sol finement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal.

## MILLET - MOHA - MISCANTHUS

**Nous mettons en garde les utilisateurs sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

**Atic Aqua** s'utilise en post-levée dès le stade 3 feuilles des millets, moha et miscanthus sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum.

**Dose : 2,6 L/ha**

**Atic Aqua** ne doit pas être incorporé, ni appliqué en post-semis / pré-levée.

**Les conditions d'application sont identiques à celle du sorgho.**

## TOURNESOL

**Atic Aqua** s'utilise en post-semis prélevée de la culture de tournesol ou éventuellement en pré-semis suivi d'une incorporation.

**En pré-levée :**

**Atic Aqua** s'utilise en post-semis prélevée du tournesol, dès le semis, pour bénéficier de l'humidité résiduelle du sol.

**Dose : 1,8 à 2,2 L/ha en programme**

En mélange avec un herbicide complémentaire, il permet le désherbage du tournesol en 1 seul passage dans les situations de flores sensibles et de conditions favorables.

**En pré-semis avec incorporation :**

Appliquer **Atic Aqua** sur un sol déjà préparé pour le semis

**Dose : 2,6 L/ha employé seul ou 2,2 L/ha si emploi en programme**

Incorporer **Atic Aqua** après application, dans les 6-8 premiers centimètres de terre à l'aide d'un outil adapté, afin d'avoir un mélange homogène du produit avec la terre.

Le produit n'étant pas dégradé par la lumière, l'incorporation peut être faite dans les cinq jours suivant l'application, sans perte notable d'efficacité.

## Atic Aqua

### Remarques :

- ◆ Appliquer sur un sol soigneusement préparé, peu motteux et suffisamment humide.
- ◆ Le travail du sol est possible (binage) et sans inconvénient en cours de culture et après application du produit, si l'on ne dépasse pas la profondeur de l'incorporation.

## SOJA

Atic Aqua s'utilise en post-semis pré-levée

**Dose : 2 L/ha si employé seul ou 1,8 à 2 L/ha si emploi en programme**

Appliqué en mélange avec un herbicide à spectre complémentaire, il permet le désherbage du soja en un seul passage dans les situations de flore sensibles en conditions favorables.

Dans le cadre d'un programme, **Atic Aqua** s'utilise à la dose de 1,8 à 2 L/ha, en pré-levée suivi de Pulsar® 40, Corum® ou Basagran® SG en post-levée.

## COLZA

Atic Aqua est autorisé sur culture de colza pour lutter contre le coquelicot uniquement.

**Dose : 2 L/ha**

Atic Aqua s'applique en post-levée du colza, dès le stade 2 feuilles de la culture et jusqu'au stade « rosette – aucune pousse latérale » (soit le stade BBCH 20).

**Dose : 1 à 2 L/ha**

en fonction du stade des colzas et du coquelicot dans le cadre de programmes en pré puis post-levée ou de mélanges en post-levée en vue de compléter l'efficacité sur coquelicot :

- Colza entre 2 et 4 feuilles, coquelicot stades jeunes (de levée à 6 feuilles) : **Atic Aqua** 1 L/ha.
- Colza de plus de 4 feuilles jusqu'au stade rosette : **Atic Aqua** s'utilise de 1 à 2 L/ha selon le stade du coquelicot :
  - ◆ Coquelicot à stades jeunes, de levée à 6 feuilles : **Atic Aqua** 1 L/ha.
  - ◆ Coquelicot à stades plus développés (> 6 feuilles à jeune rosette) : **Atic Aqua** 2 L/ha.

### Exemple de programme type :

- ◆ En pré puis post-levée : **Alabama** (2.5

L/ha) en pré-levée puis **Atic Aqua** (1 L/ha) en post-levée à partir de 2 feuilles du colza ou **Atic Aqua** (1 à 2 L/ha) à partir de 4 feuilles du colza et selon le stade du coquelicot.

Pour un résultat optimal, **Atic Aqua** s'applique sur des adventices jeunes, sur un sol frais et qui aura été soigneusement préparé à l'implantation. L'application s'effectue sur une culture modérément développée afin de limiter l'effet parapluie.

### Remarques :

- **Atic Aqua** s'utilise sur une culture bien implantée, homogène et en bon état végétatif ; les plants de colza en cours de levée au moment de l'application sont susceptibles d'être affectés par le traitement.
- Des pluies abondantes dans les jours qui suivent l'application sont susceptibles de causer des dommages à la culture, tels que des pertes de pieds. Dans ces conditions, différer le traitement après l'épisode pluvieux si fortes pluies sont à craindre.
- Appliquer **Atic Aqua** sur un sol soigneusement préparé et non motteux. Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).

## Remarques générales

- ◆ Ne pas appliquer sur sol filtrant (faiblement pourvu en argile), ni sur sol soufflé.
- ◆ Ne pas appliquer sur sols très humifères (MO > 6%)
- ◆ Ne pas appliquer sur sols motteux
- ◆ Ne pas appliquer sur semis mal recouvert (profondeur de semis idéale : 2 - 3 cm)
- ◆ Ne pas appliquer sur sol couvert de débris végétaux
- ◆ Appliquer en dehors des périodes de froid et de pluie prolongées qui peuvent affecter l'implantation de la culture (absence de gelée pendant les 10 jours qui suivent le traitement, éviter les périodes de fortes amplitudes thermiques).
- ◆ Appliquer sur un sol frais légèrement humide
- ◆ Appliquer tôt le matin ou tard le soir en cas de sécheresse ou de forte chaleur (température > 25°), pour éviter l'évaporation de la bouillie.
- ◆ **Attention** aux cultures voisines : respecter strictement les conditions d'emploi. Traiter par temps calme.

## ROTATION / REMPLACEMENT

### Rotation culturale :

Pour les cultures destinées à l'alimentation humaine entrant dans la rotation et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée ou ne dispose pas de LMR en France ou en Europe, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de:

- ◆ 190 jours pour les légumes racines et tubercules
- ◆ 200 jours pour les légumes bulbes, les légumes feuilles et les céréales
- ◆ 250 jours pour les crucifères
- ◆ 300 jours pour la betterave sucrière
- ◆ 200 jours pour les autres cultures.

Les cultures listées ci-dessous ne sont pas concernées par ces restrictions puisque des préparations à base de pendiméthaline sont autorisées sur ces cultures en France ou en Europe :

**les légumes racines et tubercules** : Carotte, céleris / céleris-rave et scorsonère

**les légumes bulbes** : Ail, échalote et oignon

**les légumes feuilles** : Laitue et autres salades

**les cultures de crucifères** : Chou et colza

**les céréales** : Blé tendre, blé dur, orge, seigle et triticale (céréales d'hiver et de printemps)

**pour les autres cultures** : Asperge, aubergine, concombre, féverole de printemps, fenouil, haricot, lentille, lupin, maïs, maïs doux, melon, millet, moha, plantes aromatiques (nous consulter), pois de conserve, pois-chiche, pois protéagineux de printemps, pomme de terre, tomate, poireau, soja, sorgho, tabac et tournesol.

**Cultures de remplacement** : en cas de destruction accidentelle de la culture (accident climatique, dégâts de ravageurs,...)

- ◆ sont possibles sans labour : tournesol
- ◆ sont possibles après labour : maïs, pois, féverole.
- ◆ cultures déconseillées : haricot, colza

## Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## Préparation de la bouillie

- ◆ Remplir la cuve au  $\frac{3}{4}$  d'eau du volume d'eau nécessaire.
- ◆ Mettre l'agitation en marche et **bien agiter** le bidon d'**Atic Aqua** avant de verser la quantité nécessaire.

### Utilisation du bac incorporateur :

- ◆ Verser **Atic Aqua**, en premier dans le bac vide sans ajouter d'eau.
- ◆ Aspirer le produit jusque dans la cuve en actionnant la vanne prévue à cet effet.
- ◆ Ensuite introduire les partenaires éventuels.

### Utilisation du trou d'homme :

- ◆ Au préalable enlever le filtre.

Ensuite compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

- ◆ Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur.
- ◆ Laisser égoutter les bidons.
- ◆ Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

## Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Par rapport à la culture

- Se reporter aux paragraphes culture.

- Traiter par temps calme, pour éviter toute dérive du brouillard du pulvérisation sur les cultures voisines.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

**BASF France SAS - Division Agro**  
**21 Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY CEDEX**  
**Tél : 04.72.32.45.45**

**Notes personnelles :**





# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

## NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriñoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriñoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriñoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriñoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro**  
21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex  
Tel 04 72 32 45 45

## LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytosanitaires que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR](http://WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR) : FLASHEZ-MOI